Supplément d'allocations familiales

pour enfants de chômeurs, de travailleurs en incapacité de travail, de pensionnés et de handicapés

période:		
----------	--	--

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour l'établissement du droit aux allocations familiales et leur paiement, its sont protégés par la loi du 8 décembre 1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à l'organisme mentionné ci-dessus.

contact téléphone dossier n°

Vous percevez un supplément d'allocations familiales parce que le père/la mère de votre (vos) enfant(s), qui vit en dehors de votre ménage, est chômeur (chômeuse), en incapacité de travail, pensionné(e) ou handicapé(e).

Pour obtenir ce supplément et le conserver, vous ne pouvez pas être remarié(e) ni former un ménage de fait. La loi considère que des personnes forment un ménage de fait si

- elles cohabitent à la même adresse.
- elles ne sont ni parentes ni alliées jusqu'au troisième degré inclus (donc pas de parents, pas d'enfants, pas de frères, pas de sœurs, pas de grands-parents, pas d'oncles et de tantes),
- et contribuent chacune à régler conjointement leurs problèmes ménagers, financièrement ou d'une autre manière.

Qu'elles soient du même sexe ou de sexe différent n'a aucune importance.

En outre, vos revenus ne peuvent dépasser un certain montant :

- Si vous bénéficiez d'une allocation sociale, celle-ci ne peut dépasser 1.607,58 € (64.854 BEF) brut par mois.
- Si vous travaillez, vous ne pouvez pas gagner plus de 239,46 € (9.660 BEF) brut par mois.
- si vous travaillez à temps partiel, certaines exigences particulières doivent être remplies.

Ces conditions sont vérifiées une fois par an au moyen du présent formulaire. Les deux montants précités sont applicables à partir du 1er février 2002.

Veuillez compléter ce formulaire, le signer et nous le renvoyer le plus rapidement possible.

Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.

Il n'est pas possible de mentionner ici toutes les situations. Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à interroger votre organisme d'allocations familiales. Vous trouverez son adresse ainsi que le nom et le numéro de téléphone de votre correspondant en haut du présent formulaire.

Allocations sociales qui ne sont pas prises en considération : les allocations familiales, le minimum de moyens d'existence (minimex) et le revenu garanti aux personnes âgées, les allocations aux handicapés, l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne, les pensions de réparation pour militaires, les pensions extralégales, les pensions ou allocations accordées aux victimes militaires et civils de guerre, le complément d'ancienneté accordé aux chômeurs âgés, les chèques ALE

et l'allocation d'accompagnement.

1		Votre situation	familiale
	Durant la période indiquée, ma	n'a pas changé	→ Passez au point 2.
situation	situation	a changé de la f	açon suivante ;
		☐ établi(e) en r	nénage/remarié(e) le avec
			né(e) le
Par ex. nouvelle adresse, adoption, quelqu'un est venu			• ,
		autres modifications	
vivre chez vous			
_			
	Citi alanit diya mantant anayal	Vos revenus	Don't was a second seco
	S'il s'agit d'un montant annuel (ex. : une rente) ou d'un	Montant mensuel brut	Payé par (dénomination et adresse de l'organisme ou de l'employeur)
	versement unique (ex. : un	(dernier montant)	(denomination of durouse de Forganismo od de Fomployeur)
	capital en cas d'accident), indiquez-le clairement.	p. ex 5.150 BEF	p. ex. Firme X, rue de la Gare 20, 1000 Bruxelles
		€ 126,67	to mus vous ever make an DEC
	N'oubliez pas d'ajouter toujo		ts que vous avez reçus en BEF.
	☐ Pas de revenus		
	☐ Allocations de chômage		
	(y compris la prépension		
	et l'allocation de garantie		
	de revenu)		(
	☐ Salaire provenant d'un		
	travail à temps partiel avec maintien des droits en tant		
	que chômeur		
	Même si vous ne percevez		
	Veuillez compléter ci-après	le salaire provenant	d'un autre travail à temps partiel.
	 Salaire provenant d'un autre travail 	***************************************	
	 Indemnités de maladie et d'invalidité 		
	 Indemnités pour maladie professionnelle ou accident du travail 		
	☐ Pensions		
	☐ Rentes		
	☐ Indemnités en provenance de l'étranger		
	☐ Autres indemnités		
	☐ Revenus de travailleur		(
_	indépendant		
3			s du ménage
•	Complétez ci-après les	 Nom et prénor 	n
	renseignements relatifs à tous les autres membres du	Né(e) le	lien
ménage. Ne mentionnez pas les enfants pour lesquels nous payons des allocations familiales.	Dans le ménaç	ge du au	
	2. Nom et prénor	n	
	Lien avec les enfants : p. ex.	Né(e) le	lien
	grand-mère, oncle, père adoptif, tuteur, aucun lien		ge du au
4		Signature	
•			ommuniquer spontanément et immédiatement les
co		modifications qui s	curviennent dans votre situation familiale ou qui concernent les enfants.
	Les formulaires qui ne sont pas complétés entièrement ou qui ne sont pas signés seront renvoyés.	Je déclare avoir rem	pli correctement le présent formulaire. nunication délibérée de données inexactes est punissable.
	som pas signes serom renvoyes.	Date	Signature
		Téléphone	······································